

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/5/29
DOSSIER N°6948**

SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2016-12/05/25 du 16 décembre 2016 portant nouveau Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques (2017-2021) ;
VU la délibération CD2024-02/04/9 du 16 février 2024 portant validation du plan d'actions 2024-2028 du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-06/5/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la subvention récapitulée dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Haute Corrèze Communauté Dossier :00010157	Réalisation du programme d'action milieux aquatiques 2025 prévu dans le cadre du contrat de progrès Chavanon 2021-2025	5 692,44 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne (50 %) Région Nouvelle Aquitaine (20 %)	569,24 € (10%)*

* taux maximum

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au Chapitre 204 – Article 2041482 - Fonction 78.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET